

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 16 septembre 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 1686**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 septembre 2015, en y retirant les articles 20.006 et 20.023.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 1687**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 septembre 2015

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE15 1688**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE15 1689**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder à CDW Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le renouvellement de l'abonnement pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 mai 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 250 261,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14568 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1155954004

---

**CE15 1690**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14422 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	Outremont, Ville-Marie, Ville de Mont-Royal et La Société de Transport de Montréal (STM).	Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Saint-Laurent, Ville de Beaconsfield et Ville de Westmount
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée		Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension,
Compass Minerals	Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard-Sainte-Genève, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Village de Senneville, Ville de Baie-d'Urfé, Ville de Côte-St-Luc, Ville de Dollard-Des Ormeaux, Ville de Dorval et Ville de L'Île Dorval, Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Ville de Montréal-Est, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Pointe-Claire, Ville de St-Anne-de-Bellevue et Ville de Westmount.	Le Plateau-Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ville-Marie.

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

**CE15 1691**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon à la Direction de l'eau potable du Service de l'eau;
- 2- d'accorder à 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 403,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14182 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154473001

---

**CE15 1692**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 265 000 \$, taxes incluses, afin de prolonger, du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 avril 2016, le contrat avec Gaston Contant inc. (CA12 19 0402) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige situé sur la 46<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Lachine;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1154631004

---

**CE15 1693**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Gaston Contant inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de gestion du lieu d'élimination de la neige Armand-Chaput, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 856 691 \$, taxes incluses, et à Groupe IMOG inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de gestion du lieu d'élimination de la neige Thimens, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 515 601 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14544;
- 2 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1154631005

---

**CE15 1694**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 15 985,36 \$ taxes incluses, pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation du nombre d'unités de logement desservies, dans le cadre du contrat de collecte et de transport des matières recyclables à Entreprise Sanitaire F.A. Ltée, (CA13 19 0279);
- 2 - de se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour une année, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2016, pour un montant de 611 478,48 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 216 283,64 \$ à 1 843 747,48 \$ taxes incluses;
- 3 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1151415013

---

**CE15 1695**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 108 378,47 \$, taxes incluses, pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation des quantités de déchets, dans le cadre du contrat accordé à Enlèvement de déchets Bergeron inc. (CA13 19 0280);
- 2 - d'autoriser le prolongement du contrat pour une période de deux mois, soit du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2015, pour un montant de 331 664,93 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 442 711,57 \$ à 3 882 754,97 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1151415014

---

**CE15 1696**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, les services de collecte et transport de matières résiduelles, pour une période de 56, 58 ou 59 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14213 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

Firmes	Arrondissements	Nombre de mois	Montant (taxes incluses)
Camille Fontaine et Fils	Outremont	59	4 802 458 \$
Polyurbaine (Derichebourg)	CDN / NDG (privé)	59	10 934 352 \$
Polyurbaine (Derichebourg)	Rosemont–La Petite-Patrie	58	13 022 282 \$
Enlèvement de déchets Bergeron inc.	Lachine	59	8 839 566 \$
Enlèvement de déchets Bergeron inc.	LaSalle	56	13 745 905 \$
Enlèvement de déchets Bergeron inc.	Saint-Léonard	58	12 062 095 \$
Enlèvement de déchets Bergeron inc.	Montréal-Nord (recyclage)	59	4 881 768 \$
Col Sel Transit inc.	Rosemont- La Petite-Patrie (recyclage)	58	7 857 338 \$
			<b>76 145 764 \$</b>

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires indiqués ou pour les tonnages mentionnés, les services d'élimination des matières résiduelles (marqué \*), ou de collecte / transport / élimination, pour une période de 58 ou 59 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14213 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Territoires	Nombre de mois	Montant (taxes incluses)
Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	Anjou	58	8 292 113 \$
Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	Montréal Nord	59	16 312 126 \$
Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	RDP / PAT privé	59	12 795 122 \$
JR Services Sanitaires	Ville-Marie contrat 1	59	11 786 237 \$
JR Services Sanitaires	Ville-Marie contrat 2	59	8 272 419 \$
	<b>Tonnages</b>		
Complexe enviro Progressive Ltée *	116 583	59	3 898 435 \$
Recyclage Notre-Dame Inc. *	417 500	59	20 820 204 \$
Services Matrec Inc. *	283 700	59	14 822 901 \$
Les Entreprises Raylobec Inc. *	338 100	59	18 472 772 \$
RCI Environnement Inc. *	120 108	59	6 197 901 \$
			<b>121 640 229 \$</b>

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1150695002

## CE15 1697

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 6 706 228,07 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 531 983,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6778;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1154956009

---

#### **CE15 1698**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 441 231,05 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2<sup>e</sup> Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Le Groupe Vespo, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6747 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1154956011

---

#### **CE15 1699**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 532 076,29 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur des marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Ramcor construction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 483 336,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6429;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1156316011

---

**CE15 1700**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 380 351,67 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du terrain du Musée de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 349 923,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5790;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1153482004

---

**CE15 1701**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 11 976 440, 04 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 406 133,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10180 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1157014001

---

**CE15 1702**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 517 296,20 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tranchée, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18<sup>e</sup> Avenue et la 24<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 979 170,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10175;



3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1156933002

---

**CE15 1703**

Vu la modification du niveau décisionnel de ce dossier;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 233 014,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe DCR, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 985,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6742;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1156316006

---

**CE15 1704**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 646 614,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder un contrat à Les Services exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une somme maximale de 618 501,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-020;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 483 703,47 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1150890004

---

**CE15 1705**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention de cession entre NACEV consultants inc. et Beaudoin Hurens inc., auquel intervient la Ville de Montréal, et par lesquelles NACEV consultants inc. cède à Beaudoin Hurens inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels numéro 11839, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1150660004

---

**CE15 1706**

Vu la résolution CA15 30 09 0239 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 1er septembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre acte de la cession d'actifs entre Génium Conseil inc. et Beaudoin Hurens inc., survenue le 31 octobre 2014 ;
- 2 - d'autoriser la cession du contrat RP-HON10-33, tel qu'adjugé par le conseil municipal lors de sa séance du 23 août 2010 (CM10 0582), en faveur de Génium Conseil inc., au bénéfice de Beaudoin Hurens et d'approuver à cette fin, le projet de convention de cession entre Génium Conseil inc. et Beaudoin Hurens inc., auquel intervient la Ville de Montréal ;
- 3 - d'autoriser le paiement des honoraires professionnels rendus à date sur réception des pièces justificatives pertinentes.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1156951009

---

**CE15 1707**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier le contrat accordé à MDA architectes, BVA et Associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell Associés, en vertu de la résolution CG12 0262, pour les services professionnels d'architecture, d'ingénierie, de chargé de projet LEED, d'agent de mise en service et de modélisateur énergétique pour la rénovation majeure du lot 3 du 2580 boulevard Saint-Joseph.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1140444001

---

**CE15 1708**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à Héroïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, en vertu de la résolution CG12 0485, pour la réalisation des plans, devis et les travaux de surveillance liés au projet de l'écocentre Sud-Ouest, en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 72 283,63 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1155891003

---

**CE15 1709**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la modification de la résolution (CE14 1016) mettant fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 » afin de prolonger le bail jusqu'au 30 avril 2016, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1155840008

---

**CE15 1710**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 000 \$ à l'École de technologie supérieure afin de participer au projet de recherche sur l'incorporation du verre postconsommation dans les structures de chaussée et les enrobés bitumineux, pour une durée de trois ans;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1150541025

---

**CE15 1711**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 5 950 \$, à Regroupement des éco-quartiers dans le cadre des célébrations du 20<sup>e</sup> anniversaire du programme Éco-quartier, qui se tiendront le 2 octobre 2015, à l'Esplanade Financière Sun Life à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1151654002

---

**CE15 1712**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 335 000 \$, à Ateliers créatifs Montréal afin de réaliser les travaux de mise aux normes de l'immeuble situé au 3890-3910, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2- d'accorder un soutien financier de 415 914 \$, à Ateliers créatifs Montréal afin de réaliser les travaux d'amélioration locatives spécifiques de l'Atelier Graff de l'immeuble situé au 3890-3910, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du Programme « Aide aux initiatives de partenariat » sur les ateliers d'artistes du ministère de la Culture et des Communications;
- 3- d'approuver deux projets de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1150003001

---

**CE15 1713**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 235 000 \$ à la Maison Saint-Gabriel pour la réalisation du Jardin des origines;

- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, ainsi que du protocole de visibilité;
- 3 - d'autoriser pour l'année 2015, un virement budgétaire de 50 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la culture;
- 4 - d'autoriser un ajustement d'une valeur de 150 000 \$ de la base budgétaire 2016 du Service de la culture;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1156369007

---

#### **CE15 1714**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville et le Comité international des ArtsGames (IAC) – *International ArtsGames Committee inc.* pour la tenue des premiers ArtsGames à Montréal en 2018;
- 2- d'autoriser le versement d'une valeur de 6,5 M\$ total, dont la somme de 500 000 \$ en argent et une valeur de 6 M\$ en services ou en nature pour la tenue des premiers ArtsGames à Montréal en 2018;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire au Service de la culture de 670 000 \$ en 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale, lequel permettra notamment d'opérer un transfert à l'organisme de 500 000 \$ prévu à l'entente et d'assurer certaines dépenses en services, et autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la culture de 2 830 000 \$ en 2016, de 2 500 000 \$ en 2017 et de 500 000 \$ en 2018;
- 4- de mandater le Service de la culture pour représenter la Ville auprès du Comité international des ArtsGames (IAC);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1156218003

---

#### **CE15 1715**

Vu la résolution CA15 22 0327 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 1er septembre 2015;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser une dépense additionnelle de 173 500 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option prévue au contrat de collecte de résidus alimentaires pour l'ajout de 5 000 portes supplémentaires dans le secteur Pointe-Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du contrat accordé à Rebutis Solides Canadiens inc.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1153862001

---

**CE15 1716**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accorder à la Société en commandite Stationnement de Montréal la concession en vue de prendre en charge aux fins de stationnement tarifé sur rue, les espaces désignés et à être désignés dans l'arrondissement de Verdun, conformément au premier alinéa de l'article II de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal le 11 avril 1995 (modifiée), aux mêmes termes et conditions, et de céder à celle-ci les équipements en place en vue de les remplacer.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1154156002

---

**CE15 1717**

Vu la résolution CA15 08 0582 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1156894003

---

**CE15 1718**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux de construction de 10 saillies verdies dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156999009

---

**CE15 1719**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer, à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour une période de trois ans, soit du 21 septembre 2015 au 21 septembre 2018:

- Mme Coline Camier;
  - Mme Romy Schlegel;
- afin de remplacer Mme Rosa Pires et M. Victor Paris.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1152714001

---

**CE15 1720**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler le mandat de M. Marc Blanchet, directeur général adjoint au développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans se terminant le 30 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1153570008

---

**CE15 1721**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à acquérir l'immeuble situé au 3890-3910, rue Sainte-Catherine Est (lot 1 878 694), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme maximale de 2 060 000 \$, en vue de le revendre, après une détention maximale de 10 ans, à l'organisme à but non lucratif Ateliers créatifs Montréal, pour le développement d'ateliers d'artistes et d'entreprises d'économie sociale.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1153710003

---

**CE15 1722**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de mandater :

- le Service de l'eau et le Service des affaires juridiques pour proposer aux instances un projet de règlement harmonisé par lequel la Ville de Montréal prendrait en charge les travaux du branchement d'égout situés sur le domaine public (R-1);
- le Service de l'eau et le Service des finances pour identifier les besoins en ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour la mise en place et l'application du nouveau règlement (R-1);
- le Service de l'eau et le Service des affaires juridiques pour analyser la possibilité d'exiger des propriétaires qu'ils produisent un diagnostic de conformité obligatoire et, le cas échéant, que ces services proposent aux instances un tel projet de diagnostic, incluant les entrées d'eau en plomb (R-5);
- le Service des communications pour proposer des actions de communication pour améliorer la compréhension qu'ont les propriétaires de résidence du contexte réglementaire entourant les branchements d'égout et de leur niveau de responsabilité. Ce mandat inclut aussi des actions de communication pour informer les propriétaires advenant tout changement dans la réglementation (R-6);
- le Service de l'eau, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, le Service des communications et tout autre service concerné pour proposer un plan pour que les résidents soient informés plusieurs mois à l'avance des travaux réalisés sur leur rue et puissent ainsi planifier leurs propres travaux, lorsque requis, sur leur branchement à l'aqueduc ou à l'égout (R-6);
- le Service de l'eau, de concert avec les autres services concernés, pour préparer un plan d'action pour accélérer le programme de remplacement de la section publique des entrées de service en plomb (R-8) ;
- le Service de l'eau et le Service des finances pour identifier les besoins en ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour la mise en place du programme de remplacement en accéléré (R-8);
- le Service de l'eau pour mettre à jour les cartes de localisation des entrées de service en plomb afin de tenir compte des dépistages et des travaux de remplacement réalisés les années passées (R-9);
- le Service de l'eau pour déposer, avant de mettre en place un programme de subventions, son plan d'action et un rapport annuel présentant les résultats de la nouvelle stratégie d'information sur le remplacement de la portion privée (R-9);
- le Service de l'eau et le Service des technologies de l'information afin d'identifier les besoins en ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la publication sur Internet d'un registre des adresses contenant une entrée de service en plomb (R-10);
- le Service des communications afin d'analyser les impacts en matière de communication qu'entraînerait la publication du registre des adresses comportant une entrée de service en plomb privée sur le site Internet de la Ville (R-10);
- le Service des technologies de l'information et le Service des finances afin d'identifier les besoins en ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la fourniture d'un système informatique fonctionnel apte à opérer et gérer un projet de certificat de conformité obligatoire, incluant les entrées d'eau en plomb (R-10);
- le Service de l'eau pour accompagner les élus représentant la Ville de Montréal dans leurs démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral pour développer un programme conjoint de subventions ou de crédits d'impôt pour les propriétaires qui procèdent au remplacement de la section privée des entrées de service en plomb (R-11);
- le Service des communications pour élaborer un plan de communication en collaboration avec les partenaires internes et externes concernés par le dossier des entrées de service de plomb (R-12);
- la Direction générale pour faire élaborer par les services concernés un plan de travail devant mener à la réalisation des actions découlant de la présente réponse.



de recommander au conseil municipal :

de prendre acte de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais*;

Adopté à l'unanimité.

30.007 1153430011

---

#### **CE15 1723**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation sur l'examen public ayant pour thème « Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux, une façon de contribuer à l'essor économique de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

30.008 1153430013

---

#### **CE15 1724**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1151761001

---

#### **CE15 1725**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour adoption, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », suite à l'avis de motion donné à la séance du mois d'août 2015.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1153616003

---

**CE15 1726**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme concernant l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156347046

---

**CE15 1727**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur » / Arrondissement de Ville-Marie » de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, par l'agrandissement d'un secteur de limite de hauteur de « 25 m » existant à l'ouest de la rue Amherst et au sud de la rue du Square-Amherst pour y intégrer l'îlot compris entre les rues Amherst, Sherbrooke, Wolfe et du Square-Amherst.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1155289001

---

**CE15 1728**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection de la source d'alimentation d'eau brute de l'usine d'eau potable Atwater », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1150648002

---

**CE15 1729**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures et à l'article 2 du « mandat des cadres de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal (CE14 0813, modifiée) et à l'article 4 de la Politique de rémunération des cadres portant sur le traitement salarial lors d'une promotion, la nomination, pour une durée indéterminée, de trois cadres de direction au Service des technologies de l'information, soit :
  - de M. Christian Robidoux, à compter du 28 septembre 2015, dans l'emploi de Directeur - Bureau de projets TI (#106080) dans la classe salariale FM11 (116 030 \$ - 145 040 \$ - 174 050 \$) ;
  - de M. Saad Chafki, à compter du 19 octobre 2015, dans l'emploi de Directeur - Centre d'expertise intelligence d'affaires (#106130) dans la classe salariale FM10 (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$);
  - de M. Gervais Thibault à titre de directeur - Centre d'expertise plateformes et infrastructure (#106110) dans la classe salariale FM10 (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$);
- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer les contrats de travail de MM. Robidoux et Chafki pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1157022002

---

**CE15 1730**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le rapport de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) sur le processus d'évaluation des compétences à l'étape de l'entrevue pour les emplois professionnels et cadres conseils, administré par le Service des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1154142005

---

**CE15 1731**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet immobilier Carré des Arts – Projet de règlement P-04-047-160.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1151079006

---

**CE15 1732**

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155331006 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill ltée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (2 073 418,91 \$) totalisant une somme maximale de 18 444 742,96 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016 - Appel d'offres public 15-14422 (3 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1153624059

---

**CE15 1733**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150695002 - Accorder 18 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes Camille Fontaine et Fils, Polyurbaine (Derichebourg), Enlèvement de déchets Bergeron inc., Col Sel Transit inc., Les Entreprises Raylobec Inc., Recyclage Notre-Dame Inc., RCI Environnement Inc., Services Matrec inc., Complexe enviro Progressive ltée, J.R Services Sanitaires et Entreprise Sanitaire F.A. ltée pour des durées de 56, 58 ou 59 mois - Dépense totale de 197 785 993 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 (14 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1153624056

---

**CE15 1734**

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154956009 - Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel – Dépense totale de 6 531 983,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-6778 (3 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1153624060

---

**CE15 1735**

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154956011 - Accorder un contrat à la firme Le Groupe Vespo pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2<sup>e</sup> Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6747 (11 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.006 1153624062

---

**CE15 1736**

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316011 - Accorder un contrat à Ramcor construction inc. pour le réaménagement du secteur des Marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 2 532 076,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6429 (1 soumissionnaire).

Adopté à l'unanimité.

60.007 1153624061

---

**CE15 1737**

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE157014001 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau 900 mm dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10180 (6 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.008 1153624057

---

**CE15 1738**

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156933002 - Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18<sup>e</sup> Avenue et la 24<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 6 517 296,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres 10175 (7 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.009 1153624058

**Levée de la séance à 10 h 50.**

70.001

Les résolutions CE15 1686. à CE15 1738 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_  
Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
Greffier de la Ville